

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 9 février 2026
portant délégation de signature au sein de l'échelon central de
la direction de la sécurité de l'aviation civile**

NOR : TRAA2603632S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination de M. Richard Thummel en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 juillet 2025 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnées aux articles 2 à 6 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- 1° M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur « stratégie, ressources et innovation » ;
- 2° Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée aux ressources et compétences ;
- 3° Mme Marie-Noëlle Brisset, ingénierie des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée à la stratégie.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction « stratégie, ressources et innovation » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « synthèse et pilotage des ressources humaines », mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :
 - a) M. Rémy Jaeck, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
 - b) Mme Sara Terki, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la formation des compétences » mentionnées au II de l'article 4 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :
 - a) Mme Isabelle Salhi, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
 - b) Mme Marion Collin, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle ;
- 3° Dans la limite des attributions du « pilotage des ressources financières » mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :
 - a) Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle jusqu'au 31 mars 2026 ;
 - b) Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de programmes « drones » au sein de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnées aux I de l'article 6 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- 1° M. David Comby, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de programme « drones » ;

2° M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de programme « drones ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 7 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

1° M. Nicolas Marcou, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » ;

2° M. Louis Teodoro, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « personnels de l'aviation civile » mentionnées au 1° de l'article 7 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Frantz Chout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;

b) Mme Isabelle Lemarcis, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « aéronefs et opérations aériennes » mentionnées au 2° de l'article 7 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Clément Dufix, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « sécurité aéroportuaire » mentionnées au 3° de l'article 7 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « personnels navigants » mentionnées à l'article 8 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

1° M. Didier Rouzet, agent contractuel, directeur technique « personnels navigants » ;

2° Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur technique « personnels navigants » ;

3° M. François Cougnaud, agent contractuel, adjoint au directeur technique « personnels navigants » et chef du pôle « expertises personnels navigants ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « personnels navigants » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « formations, écoles et simulateurs », mentionnées au 1° de l'article 8 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- b) M. Eric Maljournal, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;
- c) Mme Nathalie Gilliers, ingénierie des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « simulateurs de vols » au sein du pôle ;
- d) M. Julien Legavre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « organismes de formation » au sein du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « examens » mentionnées au 2° de l'article 8 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) Mme Anne Séré, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
- b) M. Stéphane Vézignol, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle ;
- c) Mme Karine Simon-Biscarat, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la division « examens théoriques » au sein du pôle ;
- d) M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de subdivision pour le site d'examens situé à Orly au sein du pôle ;
- e) M. Jean-Baptiste Ambrosini, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « examens pratiques » au sein du pôle ;
- f) M. Alexis Bonnet, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « règlementation et méthodes EXA » au sein de du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « licences » mentionnées au 3° de l'article 8 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- b) M. Nicolas Gandolfo, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;
- c) M. Jean-Christophe Saluste, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la division « règlementation et méthodes » au sein du pôle ;
- d) M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de programme au sein du pôle ;

e) Mme Laure Sayset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « titres aéronautiques » au sein du pôle ;

f) Mme Sandrine Ndoko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « titres aéronautiques » au sein du pôle ;

g) Mme Rosy Hurtus, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance au sein du pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « médical », mentionnées au 4° de l'article 8 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) Mme la docteure Patricia Maruani, agente contractuelle, médecin-évaluateur, adjointe au chef de pôle, chargée de l'intérim des fonctions de chef de pôle ;

b) M. le docteur Barthélémy Barateig, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

c) M. le docteur Patrice Guillemautot, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle ;

d) M. Guillaume Boulerand, attaché d'administration de l'Etat, chef de la division « médico-administrative » au sein du pôle ;

5° Dans la limite des attributions du pôle « expertises personnels navigants », mentionnées au 5° de l'article 8 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à

a) M. François Cougnaud, agent contractuel, chef du pôle ;

b) M. Eric Fourel, agent contractuel, adjoint au chef du pôle.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

1° M. François Gibelli, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur technique « navigabilité et opérations », à compter du 20 février 2026 ;

2° Mme Carole Lenck, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur technique « navigabilité et opérations ».

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « navigabilité et opérations » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « méthodes, qualité et compétences », mentionnées au 1° du III de l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du pôle ;

b) M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle ;

c) M. Arnaud Grangenois, agent contractuel, adjoint à la cheffe de pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « navigabilité » mentionnées au 2° du III de l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Raphaël Aubert, agent contractuel, adjoint au chef du pôle ;

c) M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission ;

d) M. Stéphane Zunino, agent contractuel, ingénieur ;

e) M. Stéphane Mangin, agent contractuel, chargé de mission ;

f) Mme Elise Lagarrigue, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieure ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « opérations avions » mentionnées au 3° du III de l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du pôle ;

b) M. Hery Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « opérations hélicoptères, aviation générale et drones » mentionnées au 4° du III de l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Julien Schmit, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Florian Thouvenin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle ;

c) M. Emmanuel Besnard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

5° Dans la limite des attributions du pôle « inspection au sol des aéronefs » mentionnées au 5° du III de l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) Mme Stéphanie Sélim, attachée de l'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;

6° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et techniques » mentionnées au 6° du III de l'article 9 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

a) M. Sébastien Servain, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;

b) M. Amaury Bargain, agent contractuel, adjoint au chef du pôle.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 10 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- 1° M. Jean-Claude Gouhot, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « aéroports et navigation aérienne » ;
- 2° M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « aéroports et navigation aérienne » jusqu'au 28 février 2026 ;
- 3° M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « aéroports et navigation aérienne » à compter du 1er mars 2026.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « aéroports et navigation aérienne » :

1° Dans la limite des attributions du pôle « aéroports » mentionnées au 1° de l'article 10 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) M. Sylvain de Buyser, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- b) M. Antony Delclos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;
- c) Mme Marion Dewilde, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle ;

2° Dans la limite des attributions du pôle « certification des prestataires des services de navigation aérienne » mentionnées au 2° de l'article 10 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) M. Quentin Guiet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle ;
- b) M. Axel Ciriégo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle ;

3° Dans la limite des attributions du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » mentionnées au 3° de l'article 10 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) M. Fabrice Etard, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef du pôle ;
- b) M. Francis Segura, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle ;
- c) M. le docteur Paolo Inghilleri, agent contractuel, médecin-évaluateur ;

4° Dans la limite des attributions du pôle « systèmes et matériels de la navigation aérienne » mentionnées au 4° de l'article 10 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- a) M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle jusqu'au 28 février 2026 ;
- b) M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction technique « sûreté » mentionnées à l'article 11 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

- 1° Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat, directrice technique « sûreté » ;
- 2° Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la directrice technique « sûreté » ;
- 3° Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « fret » auprès de la directrice technique « sûreté ».

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au sein de la direction technique « sûreté » :

- 1° Dans la limite des attributions du pôle « pilotage de la surveillance » mentionnées au 1° de l'article 11 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :
 - a) M. Michel El-Maari, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
 - b) M. Jordan Buhler, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle à compter du 1^{er} janvier 2026.
- 2° Dans la limite des attributions du pôle « référentiels et application de la règlementation » mentionnées au 2° de l'article 11 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :
 - a) M. Jonathan Bertout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle ;
 - b) Mme Céline Fauconnier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle ;
- 3° Dans la limite des attributions du pôle « performance » mentionnées au 3° de l'article 11 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :
 - a) Mme Emmanuelle Périllat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle ;
 - b) M. Clément Murgia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle.

Article 15

La décision du 24 novembre 2025 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait, le 9 février 2026

R. THUMMEL